



DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

**DECISION N°05/CAJOU/DG/SJC/Mo/CCA-18 DU 23 FEVRIER 2018
PORTANT AGREMENT D'EXPORTATEURS DE NOIX BRUTES DE
CAJOU AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2018**

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la loi n°2013-656 du 13 septembre 2013 fixant les règles relatives à la commercialisation du coton et de l'anacarde et à la régulation des activités des filières coton et anacarde;
- Vu le décret n°2013-681 du 02 octobre 2013 portant dénomination de l'Organe de régulation, de suivi et de développement des activités des filières coton et anacarde ;
- Vu le décret n°2013-810 du 26 novembre 2013 fixant les modalités de la commercialisation extérieure des produits de l'anacarde ;
- Vu le décret n°2013-812 du 26 novembre 2013 réglementant la profession d'exportateur des produits de l'anacarde ;
- Vu la note de service n°558/SJC/DG/HML/CCA-15 du 06 juillet 2015 portant mise en œuvre des procédures d'agrément des acheteurs et exportateurs des produits du coton et de l'anacarde ;
- Vu la note de service n°015/SJC/DG/CCA-16 du 6 octobre 2016 portant composition du Comité d'examen des dossiers de demande d'agrément pour l'exercice des activités de commercialisation des produits du coton et de l'anacarde ;
- Vu la circulaire n°016/CAJOU/DG/SJC/OM/CCA-17 portant liste des pièces constitutives du dossier de demande d'agrément et de renouvellement d'agrément d'exportateurs de noix de cajou pour la campagne 2018;
- Vu le compte rendu des délibérations du Comité d'agrément réuni les 16, 17, 18, 19 et 20 janvier 2018 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Sont agréés en qualité d'exportateur de noix brutes de cajou au titre de la campagne 2018, les sociétés commerciales et sociétés coopératives ci-dessous citées :

SOCIETES COMMERCIALES

N° ORDRE	DENOMINATIONS	CODES
01	AWAHUS Services Sarl	A 0132-011810-0156
02	AFRICOMMERCE Sarl	A 0132-011710-0125
03	HAYAMM TRADING Sarl	A 0132-011610-0097
04	SWANU TRADING Sarl	A 0132-011810-0155

SOCIETES COOPERATIVES

N° ORDRE	DENOMINATIONS	CODES
01	AKOUNDA SCOOPS	A 2032-011810-0051
02	SCOOPSI	A 2032-011710-0034

ARTICLE 2 :

La présente décision, qui complète les décisions n°01/CAJOU/DG/SJC/MO/CCA-18 du 25 janvier et n°03/CAJOU/DG/SJC/MO/CCA-18 du 14 février 2018, prend effet à compter de la date de sa signature. 

AMPLIATIONS :

- MINADER/Cab
- PCA Conseil du Coton et de l'Anacarde
- DG Douanes
- CN Agri
- FIRCA
- CCI-CI
- ACE-CI
- AEC-CI/Exportateurs
- FENACA-CI/Acheteurs
- FENAPA-CI/Producteurs
- Prestataires contrôle TH



Dr Adama COULIBALY